



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du lundi 28 mai 2018

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 41
Excusés : 12
Absents : 19

Nombre de membres en exercice : 72

REUNION DU 28 MAI 2018

Le Président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le LUNDI VINGT HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT DEUX MAI DEUX MILLE DIX HUIT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 41

M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, Mme AUTAIN Clémentine, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. EL KOURADI Fouad, M. FERREIRA Lino, M. GRAMFORT Mathieu, M. HOPPE Yannick, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MAHMOUDI Yacine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, M. NICOLAS Frédéric, Mme PINHEIRO Amélie, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie.

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 12

M. ATTIORI Olivier,	à	Mme MAROUN Séverine,
M. BARON Stéphane,	à	M. MARIOT Claude,
M. CHABANI Hamid,	à	Mme LAGNEAU Muriel,
Mme DUBOE Nicole,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
M. GATIGNON Stéphane,	à	M. GRAMFORT Mathieu,
Mme JAOUANI Amel,	à	M. ARDJOUNE Madani,
M. MIGNOT Didier,	à	M. MONTES Mathieu,
M. MILLARD Jean-Luc,	à	Mme VANDENABELLE Bernadette,
Mme QUERUEL Marie-Jeanne,	à	M. CHALLIER Guy,
Mme ROLAND IRIBERRY Nelly,	à	Mme DELMAS Anne-Marie,
Mme VALLETON Martine,	à	M. LAURENT Daniel,
Mme VAUBAN Maryline,	à	Mme VERTE Monique,

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 19

M. AMARI Farid, Mme ARAB Dalila, M. BAILLON Jean-François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, Mme ELSODY Arhella, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme MABCHOUR Najet, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, M. SALINI Stéphane, Mme SEGURA Angela, M. VAZ Micaël, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, M. ZANGRILLI François.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Muriel LAGNEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

A la question 2 – Politique de la ville - (43 – 13 – 16)

Madame Aude LAGARDE et Madame Elsa WANLIN, avec le pouvoir de Monsieur Robert WATTEZ, rejoignent l'assemblée.

A la question n°3 – Habitat – (48 – 15 – 9)

Monsieur Farid AMARI, Monsieur Jean-Christophe LAGARDE, Monsieur Sébastien MORIN, Monsieur Jean-François BAILLON, avec le pouvoir de Madame Dalila ARAB, et Madame Fatou SAGNA avec le pouvoir de Madame Najet MABCHOUR rejoignent l'assemblée.

A la question n°4 – Urbanisme (47 – 15 – 10)

Monsieur Thierry MEIGNEN quitte définitivement l'assemblée.

A la question n°5.1 – Finances (46 – 15 – 11)

Monsieur François ASENSI quitte définitivement l'assemblée.

A la question 5.2 – Finances (45 – 15 – 12)

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs et confie la présidence à Madame Aude LAGARDE.

A la question 5.10 – Finances (42 – 18 – 12)

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

Madame Clémentine AUTAIN quitte définitivement l'assemblée.

Monsieur Farid AMARI quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur Yacine MAHMOUDI.

Madame Fatima BELMOUDEN quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur Denis CAHENZLI.

Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur Jacques CHAUSSAT.

A la question 5.12 – Finances (41 – 17 – 14)

Monsieur Mathieu GRAMFORT avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON quitte l'assemblée.

A la question 6.1 – Personnel (42 – 18 – 12)

Monsieur Mathieu GRAMFORT avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON rejoint l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	4
ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2018	4
2 - POLITIQUE DE LA VILLE	4
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DU CGET (COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES) A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FIA (FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES) DU CONTRAT DE VILLE 2018 DE L'EX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET	4
3 - HABITAT	4
APPROBATION DE LA CHARTE TERRITORIALE DE RELOGEMENT	4
4 - URBANISME	4
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DRANCY – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4	4
5 - FINANCES	4
5.1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES POUR L'EXERCICE 2017 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	4
5.2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL	5
5.3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL	5
5.4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	5
5.5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	5
5.6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE. 5	5
5.7 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU A TREMBLAY-EN-FRANCE	6
5.8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL	6
5.9 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL	6
5.10 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE RESEAUX DE GEOTHERMIE	6
5.11 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE GEOTHERMIE	6
5.12 – DUREE D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE GEOTHERMIE	6
5.13 – SORTIE D'ACTIF COMPTABLE DU BUDGET PRINCIPAL	6
5.14 – SORTIE D'ACTIF COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	6
5.15 – SORTIE D'ACTIF COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL	7
5.16 – APPROBATION DES CONVENTIONS DE REVERSEMENT DES EMPRUNTS DES COMPETENCES TRANSFEREES AUX COMMUNES DE L'EX CAAB	7
6 - PERSONNEL	7
6.1 - CREATION DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL, ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ETABLISSEMENT AU CHSCT	7
6.2 - CREATION DU COMITE TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL, ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ETABLISSEMENT AU CT	7

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Le président décide de reporter le vote de ce point au prochain conseil de territoire, sur la demande de Madame Virginie DE CARVALHO, pour qui ce procès-verbal n'est pas représentatif des débats qui ont eu lieu sur les questions budgétaires, et avait posé un certain nombre de questions sur lesquelles l'administration devait apporter des réponses. Il lui est répondu qu'un courrier est en cours de rédaction pour répondre à ses questions.

2 - POLITIQUE DE LA VILLE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DU CGET (COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES) A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FIA (FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES) DU CONTRAT DE VILLE 2018 DE L'EX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET

Le conseil de territoire à l'unanimité (55 voix pour, 1 abstention : Muriel LAGNEAU) :

- Décide l'attribution de subventions du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) à différents porteurs de projets dans le cadre du dispositif FIA pour un montant de 24 200 €,
- Autorise le président à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions,
- Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

3 - HABITAT

APPROBATION DE LA CHARTE TERRITORIALE DE RELOGEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (53 voix pour, 10 abstentions : Clémentine AUTAIN, François ASENSI, Mathieu MONTES, Madani ARDJOUNE, Virginie DE CARVALHO, Nicole DUBOE, Amel JAOUANI, Lino FERREIRA, Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- Approuve la charte territoriale de relogement ci-annexée,
- Autorise le président à signer ladite charte, et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

4 - URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DRANCY – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4

Le conseil de territoire à l'unanimité (60 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- Approuve la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Dugny, conformément au dossier annexé à la présente délibération.
- Autorise le président de l'EPT Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.
- Précise que cette délibération, qui sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées, produira ces effets juridiques dès l'exécution des mesures de publicité conformément aux dispositions du code de l'urbanisme édictées aux articles R. 153-20 et suivants, avec notamment mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales.

5 - FINANCES

5.1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES POUR L'EXERCICE 2017 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil de territoire à l'unanimité (59 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Arrête le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le conseil de territoire à l'unanimité (59 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Arrête le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le conseil de territoire à l'unanimité (59 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe régie de distribution eau à Tremblay-en-France dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le conseil de territoire à l'unanimité (59 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal de Sevrans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

5.2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 de Paris Terres d'Envol, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats du compte administratif pour l'exercice 2017 à :

Résultat de fonctionnement :	15 753 242,03 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 3 687 456,17 €

5.3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017, soit 15 753 242,03 € de la manière suivante :
 - À hauteur de 3 436 573,93 € en compte de réserves (recette au compte 1068),
 - À hauteur de 12 316 668,10 € en report à nouveau de fonctionnement (recette au compte 002).

5.4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2017 à :

Résultat d'exploitation :	3 235 364,91 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 519 790,01 €

5.5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol de la manière suivante :
 - 1 429 371,53 € en report à nouveau d'exploitation (compte 002),
 - 1 805 993,38 € en réserve d'investissement (compte 1068)

5.6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Constate** les identités de valeurs relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser sur l'exercice 2017,
- **Arrête** les résultats du compte administratif, du budget annexe, de la régie de distribution d'eau à Tremblay-en-France pour l'exercice 2017 à :

Résultat d'exploitation :	979 475,95 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 27 833,71 €

5.7 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU A TREMBLAY-EN-FRANCE

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Décide** l'affectation du résultat d'exploitation 2017 du budget annexe de la régie de distribution de l'eau comme suit :
Affectation au compte 1068 : 27 833,71 €
Affectation au compte 002 : 951 642,24 €
- **Dit** que le montant du report du résultat d'investissement 2017 en compte 001 est de 331 660,76 €

5.8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil pour l'exercice 2017 à :

▪ Résultat d'exploitation :	7 368,97 €
▪ Solde d'exécution d'investissement :	2 191 472,43 €

5.9 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Affecte** le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil, soit 7 368,97 € en report à nouveau de fonctionnement.

5.10 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Décide** de créer un budget annexe réseaux de chaleur sous la nomenclature M4 faisant l'objet d'une option de droit commun à la TVA
- **Autorise** le président à faire une déclaration d'immatriculation à la TVA.
- **Autorise** le président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Un courrier du Trésor public sera envoyé aux élus sur les règles comptables à appliquer.

5.11 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Le conseil de territoire à l'unanimité (58 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Prend acte** de la communication d'un rapport d'orientation budgétaire ci-annexé et de la tenue du débat d'orientation budgétaire du budget annexe réseaux de chaleur pour l'exercice 2018

5.12 – DUREE D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Le conseil de territoire à l'unanimité (56 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Approuve** les durées d'amortissement du budget annexe réseaux de chaleur comme suit :
 - > Réseaux : 60 ans
 - > Installations techniques : 30 ans
 - > Travaux d'extension de réseau : 30 ans
 - > Sous-stations : 20 ans
 - > Autres travaux : 10 ans
 - > Les subventions seront amorties sur la même durée que les immobilisations qu'elles financent
- **Autorise** la sortie systématique des biens entièrement amortis chaque année, suivant le dernier amortissement.
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5.13 – SORTIE D'ACTIF COMPTABLE DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à l'unanimité (56 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Approuve** sortie de l'état d'actif comptable les biens entièrement amortis l'année suivant le dernier amortissement.
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5.14 – SORTIE D'ACTIF COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (56 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Approuve** sortie de l'état d'actif comptable les biens entièrement amortis l'année suivant le dernier amortissement.
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5.15 – SORTIE D'ACTIF COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à l'unanimité (56 voix pour, 2 abstentions : Guy CHALLIER, Marie-Jeanne QUERUEL) :

- **Approuve** sortie de l'état d'actif comptable les biens entièrement amortis l'année suivant le dernier amortissement.
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5.16 – APPROBATION DES CONVENTIONS DE REVERSEMENT DES EMPRUNTS DES COMPETENCES TRANSFEREES AUX COMMUNES DE L'EX CAAB

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de remboursement des annuités d'emprunt entre la commune de Drancy et l'EPT
- **Autorise** le président à signer ladite convention d'aide financière avec la commune de Drancy.
- **Dit** que la recette résultant de cette décision sera inscrite au budget principal de l'EPT.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de remboursement des annuités d'emprunt entre la commune de Dugny et l'EPT
- **Autorise** le président à signer ladite convention d'aide financière avec la commune de Dugny
- **Dit** que la recette résultant de cette décision sera inscrite au budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de remboursement des annuités d'emprunt entre la commune du Bourget et l'EPT.
- **Autorise** le président à signer ladite convention d'aide financière avec la commune du Bourget.
- **Dit** que la recette résultant de cette décision sera inscrite au budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

6 - PERSONNEL

6.1 - CREATION DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOI, ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ETABLISSEMENT AU CHSCT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** qu'il sera créé un comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, dès que la représentation du personnel au sein de Paris Terres d'envol sera fixée,
- **Précise** que le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à trois (3) et en nombre égal, le nombre de représentants du personnel suppléants,
- **Précise** que le nombre de représentants de la collectivité, titulaires et suppléants, sera égal à celui des représentants du personnel.

6.2 - CREATION DU COMITE TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOI, ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ETABLISSEMENT AU COMITE TECHNIQUE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** qu'il sera créé un comité technique, dès que la représentation du personnel au sein de Paris Terres d'envol sera fixée,
- **Précise que** le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à trois (3)
- **et en nombre égal**, le nombre de représentants du personnel suppléants.
- **Précise que** le nombre de représentants de la collectivité, titulaires et suppléants, sera égal à celui des représentants du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10

Le secrétaire de séance
Muriel LAGNEAU

Le président
Bruno BESCHIZZA



Certifié affiché du
Bruno BESCHIZZA

au

